

# Coalition Solidarité Santé - Le gouvernement du Québec doit prendre tous les moyens pour empêcher la privatisation des soins de santé à la suite du jugement de la Cour suprême

La Coalition Solidarité Santé, qui défend depuis sa fondation il y a 13 ans, le caractère public et universel des services de santé et des services sociaux, demande au gouvernement québécois de prendre toutes les mesures législatives et administratives pour empêcher le développement d'un système de santé parallèle au Québec.

Le jugement d'une Cour suprême fortement divisée ouvrant la porte aux assureurs privés et à la création d'hôpitaux privés est terrifiant aux yeux de la Coalition.

Il n'est pas acceptable que l'accès aux soins de santé soit limité par la capacité de payer des personnes. C'est un choix que nous avons fait collectivement comme société et qu'il faut défendre à tout prix.

La Coalition demande depuis plusieurs années que les principes de l'universalité, de l'intégralité et du caractère public des services de santé que l'on retrouve dans la loi canadienne de la santé soient intégrés dans la législation québécoise. Le jugement de la Cour suprême rend urgent et nécessaire cet amendement à la loi québécoise sur la santé et les services sociaux, estime la Coalition.

Fondamentalement, la Coalition croit que la meilleure défense contre les tentatives de privatisation consiste à donner de très bons services dans le secteur public.

En procédant à de sévères compressions et en faisant glisser le Québec au dernier rang des provinces pour le financement des soins de santé, le gouvernement québécois a provoqué des rationnements de services qui ont motivé le recours juridique qui vient d'être tranché par la Cour suprême.

Le jugement de la Cour suprême est un moment de vérité pour notre système de santé et de services sociaux. La population a toujours donné son appui à un système de soins de santé universel, public et de qualité. Le gouvernement québécois, qui montre de l'ouverture à l'intrusion du secteur privé, tout en prétendant défendre le caractère public des services de santé, doit mettre fin à son discours équivoque.

La Coalition Solidarité Santé demande au gouvernement Charest de tenir des consultations d'urgence pour des moyens de défense soit adoptés pour éviter une brisure catastrophique dans notre système de santé.

Puisque la Cour suprême juge que l'accès aux soins de santé est parfois déficient que le problème des listes d'attente met en péril la vie et la sécurité de citoyennes et de citoyens, la Coalition estime que la solution passe par une amélioration des services publics pour que les droits de tous soient protégés.

Finalement, la Coalition partage le point de vue de la Coalition canadienne de la santé qui estime que la décision de la Cour suprême ouvre la porte aux assureurs privés et qu'elle aura un impact négatif sur les systèmes publics de santé, partout au Canada.

Renseignements :

Gabrielle Pelletier : 514-817-6604; téléavertisseur 514-480-7550